

### La constitution

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.  
Le premier vice-président de  
l'Association ontarienne  
des chefs de police  
J. G. Wales

La question de l'application de la loi cause de graves inquiétudes non seulement aux forces de l'ordre, mais aussi, comme le dit la lettre, à l'Association canadienne des chefs de police.

Quiconque lit les journaux et voit la clémence dont nos tribunaux font preuve à l'endroit des criminels endurcis sait qu'à notre époque, le Parlement et les tribunaux ne devraient pas traiter les criminels comme s'ils constituaient une classe privilégiée. J'ai souvent déclaré à la Chambre et dans ma circonscription que notre époque verse plus de larmes pour ses criminels que pour leurs victimes.

Le moment est venu de faire preuve de fermeté à l'endroit des membres de notre société qui se moquent des lois, qui fondent comme des oiseaux de proie sur les citoyens innocents et respectueux des lois et qui, à l'heure actuelle, ont droit à la sympathie que nous devrions réserver à leurs victimes exclusivement. J'ai toujours été favorable à la peine capitale et je suis plus que jamais convaincu que nous devons la rétablir dans les cas de meurtre prémédité ou de meurtre résultant de la commission d'autres crimes.

Il y a quelques jours, un homme a été déclaré coupable du meurtre d'un prêtre par un tribunal de la région. Il s'agissait d'un crime ignoble et intentionnel commis par un être tout à fait insensible. La preuve était si concluante que l'accusé a plaidé coupable. Et pourtant, monsieur l'Orateur, ce meurtrier condamné a réussi à marchander avec le tribunal et à obtenir une peine d'emprisonnement de cinq ans. Est-ce que justice a été faite? Bien sûr que non. La justice a été bafouée. J'ai trouvé cela révoltant.

En guise de conclusion, je m'avoue incapable d'appuyer cette tentative, de la part du gouvernement, de remplacer l'Acte de l'Amérique du Nord britannique par le projet de constitution dont nous sommes saisis. Ce document, qui ne renferme pas les éléments essentiels à toute bonne constitution, contient par contre beaucoup trop d'articles et de dispositions que la plupart des Canadiens trouvent inacceptables. Nous pouvons d'ailleurs le constater partout au Canada. Les Canadiens ont beau se demander ce qu'il adviendra du pays qu'ils ont tant aimé dans le passé, le gouvernement persiste à vouloir aller de l'avant avec cette constitution, ou ce que j'appellerais plutôt la constitution du premier ministre.

Au nom de mes commettants de Victoria-Haliburton et en mon nom personnel, j'implore donc le gouvernement de retirer cette résolution et d'appuyer la motion présentée par le parti progressiste-conservateur qui propose le rapatriement de la constitution et sa modification ici même au Canada.

[Français]

**M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le président, c'est plus qu'un honneur pour moi et un privilège de m'adresser aujourd'hui à cette Chambre dans le cadre de ce débat historique. C'est une responsabilité et un devoir en tant que Canadien, en tant que Québécois et enfin en tant que représentant de la population de la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot que je me dois aujourd'hui de poser ma pierre dans l'édification de notre pays. Car c'est bien là la question de l'édification de notre pays que nous débattons en cette Chambre depuis maintenant six mois.

Je tiens à le souligner, monsieur le président, parce que, malgré les excellentes interventions que nous avons entendues, ce débat entourant le rapatriement de notre constitution a parfois été dilué dans un flot de considérations électoralistes, opportunistes ou a encore été maquillé en une piètre opération de *marketing* politique.

Je me réfère au chef de l'opposition officielle qui a tenté tout au long de ce débat de se servir du projet de rapatriement pour rehausser sa propre image comme leader de son parti tout en faisant perdre un temps précieux à la Chambre, à raison de \$300,000 par jour, à même les fonds des contribuables; c'est vous cela monsieur. Je me réfère également au silence éloquent du premier ministre de l'Ontario qui, pour un vote anglophone, a semblé peser plus lourd que les droits d'un demi-million de francophones en Ontario. Il est cependant essentiel que nous gardions à l'esprit que par delà toutes considérations électoralistes, par delà les frontières provinciales et par delà les juridictions de leurs gouvernements respectifs, c'est de la souveraineté même du Canada et des droits fondamentaux de tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, dont il est question dans ce projet de réforme constitutionnelle. C'est dans cette perspective que doit être jugée la démarche du gouvernement et c'est dans cette même perspective que doivent être jugés les détracteurs de cette démarche.

L'opposition au projet fédéral de cette réforme constitutionnelle ne peut certes pas être passée sous silence. Mais comme le notait avec justesse Marcel Adam, dans un éditorial du 28 février dernier du quotidien *La Presse*, et je cite:

Il ne suffit pas d'alerter l'opinion publique et de la gagner à sa cause. Il faut également prendre des initiatives constructives susceptibles de dénouer la crise.

Lorsque le très honorable chef de l'opposition officielle parcourt le Canada en brandissant le spectre de l'éclatement de notre pays, ses propos ne peuvent sûrement pas être qualifiés «d'initiatives constructives.» Lorsque l'opposition officielle s'est obstinée à étirer inutilement ce débat qui dure maintenant depuis 54 ans, alors que ce même parti endosse la position du gouvernement si l'on en juge par cet extrait du mémoire que présentait au mois de janvier dernier l'honorable député de Provencher (M. Epp) au nom du parti progressiste conservateur, et je cite:

Nous soumettons nos propositions d'amendements au projet de résolution du gouvernement en sachant que la volonté populaire des Canadiens est que notre Constitution soit ramenée au pays. C'est aussi la volonté populaire que nous disposions, enchâssée dans la Constitution, d'une charte des droits et libertés du peuple canadien.

Je disais donc que si, malgré cette déclaration, l'opposition officielle s'est entêtée à prolonger ce débat, on pourrait difficilement qualifier ce geste d'initiative constructive. Enfin, monsieur le président, lorsque le premier ministre de l'Ontario refuse obstinément que l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique soit étendu à cette province et ce, malgré les conclusions d'un récent sondage publiées dans le journal le *Toronto Star* qui révèlent que 52 p. 100 de la population ontarienne accepteraient le bilinguisme institutionnel, on ne peut là non plus qualifier cette attitude de constructive. Notre gouvernement, monsieur le président, n'a pourtant pas négligé ni ménagé ses efforts pour dénouer cet imbroglio constitutionnel.